

**DISPARITION PROGRAMMEE DES TARIFS REGLEMENTES GAZ ET ELECTRICITE –
ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE D'ENERGIE AVEC LE S.D.E.F.**

CONSIDERANT que l'ouverture des marchés de l'énergie a pour conséquence, à l'échéance du 31 décembre 2015, la disparition programmée de certains tarifs réglementés de vente de fourniture d'électricité et de gaz pour les collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (S.D.E.F.), acteur important du secteur de l'énergie dans le Finistère et disposant d'une réelle expertise juridique, technique et financière, propose à ses membres d'adhérer à un groupement de commande d'énergie,

CONSIDERANT que cette mission, gratuite pour les collectivités adhérentes, permettra de bénéficier d'une mise en concurrence efficace et, par conséquent, d'obtenir des prix compétitifs,

CONSIDERANT que la Ville de Landivisiau, membre du S.D.E.F., peut adhérer à ce groupement de commande d'énergie (pour la fourniture de gaz avant le 1^{er} janvier 2015, pour la fourniture d'électricité avant le 1^{er} janvier 2016),

CONSIDERANT l'avis favorable, à la majorité, de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 12 juin 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion à un groupement de commande d'énergie avec le S.D.E.F.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 24 juin 2014

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 30 JUIN 2014

Et de la publication, le... 01 JUL. 2014

Fait à Landivisiau, le... 30 JUIN 2014

Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

